

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207684002

Conclure une entente-cadre avec la firme Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17666) - (2 soumissionnaires).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207684002

Conclure une entente-cadre avec la firme Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17666) - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux deux critères ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - et
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat pour des services professionnels en informatique d'intégration infonuagique pour la migration de l'appliquatif SIMON vers *Oracle ERP Cloud* pour les fonctions d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution. Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 112 jours et au cours duquel huit addendas ont été publiés, a permis de recevoir trois soumissions, dont une non conforme, parmi les 15 preneurs. La plus basse soumission conforme est largement en-deçà de l'estimé de contrôle, de l'ordre de 47,76%, ce qui a été expliqué en lien avec les coûts de référence des services des firmes d'envergure internationale. À cet effet, on observe un écart de 74,1% entre le

prix du premier et du second soumissionnaire conforme, dont le prix est beaucoup plus près de l'estimé de contrôle (8,72%). En outre, bien que la firme adjudicataire soit locale, celle-ci a des expériences de réalisations de projets similaires aux États-Unis et, à titre d'intégrateur, peut compter sur l'expertise de ressources avec Oracle dans ses rangs. En conclusion, le Service recommande l'octroi puisqu'il croit au succès de ce projet qui repose, selon lui, sur la collaboration du fournisseur Oracle et son indépendance par rapport à la firme adjudicataire; de l'équipe interne de la Ville et de la firme adjudicataire à titre d'intégrateur. Une attention accrue sera accordée à ce projet afin de s'assurer d'une affectation optimale de ressources de qualité en fonction de l'expertise spécifiée au devis.

En conclusion, la Commission a apprécié toutes les informations reçues dans ce dossier. Les commissaires ont retenu que le Service était confiant par rapport à l'expérience et à la feuille de route jugées fort valables de cette firme québécoise qui tente de bien se positionner dans le marché des municipalités. Malgré certaines inquiétudes des commissaires, la Commission considère le processus conforme pour ce contrat qui permettra à la Ville d'économiser 8 M\$ en comparaison avec l'estimé de contrôle et 6 M\$ par rapport au prix proposé par le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - et
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207684002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.